rait désigner sous le nom de *vertige furieux*. Mais cette maladie est fort rare et a encore besoin d'être observée.

§ II. — Immobilité.

C'est une maladie nerveuse dont les causes sont obscures et dont la nature intime n'est pas bien connue. Le cheval atteint de cette affection est lourd, inattentif à la voix du conducteur et comme absorbé par une sensation interne ; il sort difficilement de cet état, même à la suite de coups qu'il paraît souvent ne pas sentir; l'animal *immobile* reste presque sans mouvemens à la place où il se trouve : il prend du foin, le mâche, reste quelques instans sans le mâcher, et recommence ensuite cette action ; sa tête est ou basse ou élevée; ses yeux sont fixes, sa vue peu certaine, ses oreilles souvent immobiles ; lorsqu'il a bu il conserve fréquemment la dernière *gorgée* d'eau dans sa bouche sans l'avaler ni la rejeter, et il ne la laisse tomber que lorsqu'il veut prendre une bouchée d'alimens. Le cheval atteint de l'immobilité recule avec beaucoup de difficulté; souvent même il ne peut plus exécuter cette action, et si on veut l'y contraindre, il se défend, non pas par méchanceté, mais d'une manière qui indique que c'est par douleur ; il tourne la tête à droite, à gauche, sans remuer le corps; il se met sur les jarrets en roidissant les membres de devant, avec lesquels il décrit des cercles en dehors, au lieu de les porter en arrière par la flexion. Ces membres restent croisés lorsqu'on les place l'un devant l'autre. — Les moyens mis en usage pour combattre cette affection ont généralement été infructueux.

C. *Maladies des organes de la respiration.*

§ 1^er^. — Cornage (*sifflage*, *halley*).

On appelle ainsi un bruit que certains chevaux font entendre en respirant, et qui est occasionné par la difficulté que l'air éprouve à franchir une partie accidentellement rétrécie des voies respiratoires. Si le bruit est retentissant, et semblable pour l'éclat à celui que l'on produit en soufflant dans une corne, le cheval est dit *corneur;* si ce bruit est moins fort, mais plus aigu, et analogue à un sifflement, le cheval est nommé *siffleur :* ces dénominations désignent un seul et même défaut, mais d'une intensité différente. — Le cornage n'est pas une maladie particulière, mais seulement l'indice d'un dérangement quelconque dans les parties qui servent à la respiration : dérangement qu'il n'est pas toujours facile d'apprécier. Le bruit qui le constitue ne se fait entendre que pendant l'exercice, et encore pendant l'exercice rapide et fatigant, surtout quand les animaux gravissent des coteaux en tirant ou portant de lourdes charges, et après avoir pris leur repas. Ce bruit s'accompagne de la dilatation des naseaux, de l'agitation des flancs et des signes d'une prochaine suffocation. Tous ces signes disparaissent après quelques instans de repos, pour se faire remarquer de nouveau aussitôt que le cheval se trouve dans des conditions convenables. Ce bruit ne serait qu'un désagréable inconvénient s'il existait seul; mais ce qui vient aggraver le vice, c'est que, malgré l'apparence de la santé, il y a difficulté réelle à la respiration dans le moment où les chevaux cornent ou sifflent; et cette difficulté est souvent poussée à un tel point, que les chevaux sont menacés de suffocation, et qu'ils tomberaient infailliblement, si les conducteurs et les cavaliers n'avaient pas le soin de les arrêter à temps, et de leur laisser reprendre haleine.

Les *causes* du cornage sont presque toujours inconnues ; dans ces dernières années, M. Delafond a constaté que l'usage de la *gesse chiche*, pour nourriture, pouvait donner naissance à cette affection. Les lésions anatomiques qui apportent un obstacle au passage de l'air sont variables et ne doivent pas nous occuper ici.—Enfin le *traitement*, quel qu'il soit, est tout à fait infructueux, excepté lorsqu'on l'applique au cornage occasionné par la gesse chiche : dans ce cas les vésicatoires autour de la gorge, les saignées au cou, les gargarismes adoucissans produisent de bons effets. Si l'obstacle au passage de l'air est placé dans les cavités nasales ou dans la gorge, on peut pallier cette maladie, et pratiquer à l'air un passage artificiel au moyen d'une opération que l'on désigne sous le nom de *trachéotomie* et qui consiste à faire une ouverture à la trachée et à y introduire à demeure un tube en fer-blanc, par l'ouverture duquel l'air peut facilement circuler. (Voir section x, page 279.)

§ II. — Pousse.

Maladie chronique des organes de la respiration, caractérisée : 1° par un *soubresaut* plus ou moins marqué qui, chez certains chevaux, coupe l'expiration en *deux temps* plus ou moins distincts, 2° et par une toux sèche, quinteuse, sonore sans expectoration et sans ébrouemens. Ce *soubresaut*, que l'on nomme encore *coup de fouet* et *contre-temps*, se fait remarquer aux flancs dans les mouvemens d'expiration, c'est-à-dire lorsque l'air sort de la poitrine par le resserrement de cette cavité. La pousse n'est pas une maladie spéciale, mais bien un des symptômes de plusieurs affections très-différentes les unes des autres et parmi lesquelles l'*emphysème* du poumon est la plus fréquente.

Une nourriture trop abondante, échauffante et continuellement sèche, l'abus du foin, les travaux forcés, les efforts de respiration, etc., peuvent, dit-on, donner lieu à la pousse. — Cette affection est tout à fait incurable.

§ III. — Gourme.

Maladie des jeunes chevaux, que la plupart des anciens vétérinaires regardent comme une *crise dépuratoire*, destinée à purifier la masse des humeurs de ces animaux, et que plusieurs auteurs modernes considèrent seulement comme une affection catarrhale qui, dans son état de simplicité, ne diffère pas du